

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 05 juin 2024

Date d'affichage : 17 juin 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 17 juin 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous-Préfecture
069 200 040 590 00016

18 juin 2024

OBJET : FINANCES - Arrêt du compte administratif 2023- Budget Annexe Assainissement

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le DOUZE JUIN

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUTHEL.

PRÉSENTS : AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DESMULES Marielle, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, FROMENT Benoît, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LICI Vassili, LIEVRE Gaëtan, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.
Delphine d'HARCOURT (suppléante de Michel TROUVE).

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à BLANC Muriel), CHEVALIER Armelle (pouvoir à RABOURDIN Catherine), DECEUR Patrice (pouvoir à PHULPIN Patrick), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), ESPASA Christophe (pouvoir à FROMENT Benoît), GLANDIER Martine (pouvoir à MOULIN Didier), LIEVRE Patrick (pouvoir à JAMBON Michel), PORTIER Alexandre (pouvoir à RONZIERE Pascal), RAVIER Thomas (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), REBOULE Anne (pouvoir à LONGEFAY Fabrice).
AKSU GIRISIT Keziban, BEROUJON MOTTA Angèle, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GUIDOUM Kamel, JONARD Geneviève, LUTZ Sophie, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. Madame Véronique PARIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'exercice 2023 du budget annexe Assainissement présente un résultat de clôture de 1 217 546,43€.

Il est constitué du résultat des opérations de l'exercice – 2 712 629,16 €, de la reprise des résultats antérieurs (3 973 400,49 €) et du solde des restes à réaliser (-43 224,90 €)

Globalement, la section de fonctionnement présente un excédent de 5 430 129,73 € tandis que la section d'investissement présente un déficit de 4 212 583,30 €, résultats antérieurs compris.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
A- OPERATIONS DE L'EXERCICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 379 497,67	11 845 983,64	1 466 485,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	15 554 026,19	11 374 911,06	-4 179 115,13
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE	25 933 523,86	23 220 894,70	-2 712 629,16
B- RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 963 643,76	3 963 643,76
SECTION D'INVESTISSEMENT		3 645 828,79	3 645 828,79
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 636 072,06		-3 636 072,06
TOTAL DES RESULTATS ANTERIEURS	3 636 072,06	7 609 472,55	3 973 400,49
C- TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (C = A + B)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 379 497,67	15 809 627,40	5 430 129,73
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 190 098,25	15 020 739,85	-4 169 358,40
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS	29 569 595,92	30 830 367,25	1 260 771,33
D- RESTES A REALISER 2022 (SECTION D'INVESTISSEMENT)			
	43 224,90		-43 224,90
E-TOTAL 2023 - (y. c Restes à réaliser) (E= C+D)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 379 497,67	15 809 627,40	5 430 129,73
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 233 323,15	15 020 739,85	-4 212 583,30
=> RESULTAT 2023			1 217 546,43

La compétence de l'assainissement fait l'objet d'une gestion entièrement en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2023. Le budget STEP, qui retraçait la gestion par voie de DSP a été clôturé fin 2022. A fins de comparaison, les éléments présentés ci-dessous comprennent l'ensemble des budgets annexes STEP et assainissement.

SECTION DE FEONCTIONNEMENT

Recettes d'exploitation : 15 809 627,03 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété (BP+DM+RAR)	CA 2023	taux de réalisation	variation 2023/2022 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 150 725,81	10 473 155	10 473 155	10 224 553,60	98%	12%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	80 791,45	112 500	112 500	63 859,37	57%	-21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,99	0	0	301,06		15029%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	460 096,87	0	350 000	350 103,00	100%	-24%
Recettes réelles d'exploitation	9 691 616,12	10 585 655	10 935 655	10 638 817,03	97%	10%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 334 052,42	0	3 963 643,76	3 963 643,76	100%	-9%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 295 449,07	1 120 000	1 207 488	1 207 166,51	100%	-7%
Total Recettes d'exploitation	15 321 117,61	11 705 655	16 106 786,76	15 809 627,40	98%	3%

Dépenses d'exploitation : 10 379 497,67 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété (BP+DM+RAR)	CA 2023	taux de réalisation	variation 2023/2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 654 911,88	5 994 000	6 379 500	6 263 279,79	98%	35%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	933 313,68	1 042 000	1 042 000	949 696,59	91%	2%
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	125 000	125 000	0,00	0%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,17	3 000	3 000	0,00	0%	-100%
66 CHARGES FINANCIERES	137 674,27	423 000	423 000	411 185,43	97%	199%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 794,90	7 000	47 000	28 462,50	61%	-4%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	494 969	494 969	449 963,00	91%	
Dépenses réelles d'exploitation	5 755 694,90	8 088 969	8 514 469	8 102 587,31	95%	41%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 296 686	5 272 317,76	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 955 950,16	2 320 000	2 320 000	2 276 910,36	98%	16%
Total Dépenses d'exploitation	7 711 645,06	11 705 655	16 106 786,76	10 379 497,67	64%	35%

Epargne : 2 536 229,72 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

Chapitre	CA 2022	BP 2023	Budgété (BP+DM+RAR)	CA 2023	taux de réalisation	variation 2023/2022 en %
Recettes réelles d'exploitation	9 691 616,12	10 585 655	10 935 655	10 638 817,03	97%	10%
Dépenses réelles d'exploitation	5 755 694,90	8 088 969	8 514 469	8 102 587,31	95%	41%
Epargne brute	3 935 921,22	2 496 686	2 421 186	2 536 229,72	105%	-36%

1. Les recettes totales d'exploitation : 15 809 627,40 €

Recettes réelles d'exploitation : 10 638 817,03 €, + 10 % par rapport à 2022.
(Taux de réalisation : 97 %)

Les recettes réelles d'exploitation sont en hausse, sous l'effet du changement du mode de gestion : le passage en régie entraîne la perception, par la CAVBS des recettes précédemment perçues par les délégataires.

Les recettes comprennent :

- Les produits de services et du domaine : 10 224 553,60 € (+ 12 % par rapport à 2022), avec :
 - o Les redevances d'assainissement perçues auprès des usagers du service : 8 041 908,84 € (+ 11 % par rapport au CA 2022) ;
 - o Les taxes de raccordement : 809 955,75 € (+ 34 % par rapport à 2022) ;
 - o La redevance pour traitement des eaux pluviales, versée par le budget principal : 1 372 689,01 € (+8%). Assise sur les dépenses de fonctionnement, y compris amortissement des réseaux, elle progresse avec ces mêmes dépenses.
- Les subventions et participations de l'Agence de l'Eau : 63 859,37 € comprenant :
 - o des subventions pour formation d'un agent à la conduite d'un drone et le recensement des établissements viticoles et vinicoles : 9 939 €
 - o des primes d'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif des communes de Jassans, St Julien, Denicé, Saint Etienne-des-Oullières (53 920.37 €)
- Des produits exceptionnels : 350 103 €, perçus de l'exploitant de la station d'épuration de Villefranche-sur-Saône (Véolia) suite à la modification de l'indexation des prix du contrat et concernant la période de janvier à novembre 2023 (avenant n°4 au marché) et divers remboursements de taxes foncières (103€).

Recettes d'ordre : 1 207 166,61 € correspondant à l'amortissement des subventions et trouvant son exacte contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Le résultat reporté de fonctionnement 2022 : 3 963 643,76 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 10 379 497,67 €

Les dépenses réelles de fonctionnement : 8 102 587,31 €, + 41 % par rapport à 2022
(Taux de réalisation : 97 %)

Les dépenses intègrent des dépenses nouvelles par rapport à 2022, liées à la reprise de la gestion en régie, et à la constitution d'une provision pour risque et charges.

Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 6 263 279,79 € (+ 35 % par rapport à 2022), avec notamment :
 - o les coûts de gestion directe des systèmes repris en régie en 2023 (traitement des systèmes de Saint-Etienne-des-Oullières, Denicé, Lacenas, Saint-Cyr-le-Chatou, de la collecte et le traitement des systèmes de Jassans et de Saint Julien, ainsi que la collecte sur Arnas Nord) (762 161 ,98 € en 2023) ;
 - o et les effets de la révision des prix du marché d'exploitation de la station d'épuration de Villefranche (+17%, + 628 471 €), pour partie compensée par la recette exceptionnelle versée par le titulaire du marché d'exploitation.
- Les charges de personnel : 949 696,59 € (+ 2 % par rapport à 2022). 21,21 EPT sont consacrés à l'activité.
- Les charges financières : 411 185,43 € (+ 219 %), qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette, dont la progression accompagne celle de l'encours de la dette
- Les charges exceptionnelles : 28 462,50 € : annulation de taxes de raccordement suite à l'annulation (ou transfert) des permis de construire afférents.
- Des dépenses exceptionnelles (chapitre 68) avec la constitution d'une provision pour faire face au risque suite à la procédure collective établie à l'encontre de la société Recylex, qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en 2022 (créance liée au cout de traitement de boues non conformes)

Les opérations d'ordre budgétaires : 2 276 910,36 €

Cette dépense correspond aux dotations aux amortissements et trouve sa contrepartie en recette d'investissement. Les dotations progressent avec la hausse des travaux réalisés ces dernières années.

3. Épargne de l'exercice : 2 536 229,72 € (- 36 % par rapport à 2022)

Au vu des tendances enregistrées, l'exercice 2023 dégage une épargne en baisse par rapport à 2022, mais qui reste supérieure à la prévision. (épargne dégradée notamment du fait de la constitution de la provision).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 15 020 739,85 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	Budgété (BP+DM+RAR)	CA 2023	taux de réalisation	variation CA 2023/2022
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 078 938,78	3 513 728	131 255	3 644 983	1 659 692,00	46%	-59%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					41 308,70		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	9 300 000,00	11 273 264	0	7 397 120,24	7 397 000,00	100%	-20%
Dépenses réelles d'investissement	13 378 938,78	14 786 992,00	131 255	11 042 103,49	9 098 000,70	82%	-32%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 296 686	0	5 272 317,76	0,00	0%	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	1 955 950,16	2 320 000	0	2 320 000	2 276 910,36	98%	16%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	59 291,59	100 000	0	100 000	0,00	0%	-100%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 291 442,62	0	0	3 645 828,79	3 645 828,79	100%	-15%
Total Dépenses d'investissement	19 685 623,15	18 503 678	131 255	22 380 250,04	15 020 739,85	67%	-24%

Dépenses d'investissement : 19 190 098,25 € (hors restes à réaliser)

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	Budgété (BP+DM+RAR)	CA 2023	taux de réalisation	variation CA 2023/2022	RAR 2023
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	300 000	0,00	300 000	0,00	0%		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	532 372,03	1 137 500	0,00	1 137 500	1 074 777,97	94%	102%	
OPERATIONS	17 197 760,15	15 846 178	141 011,98	15 999 189,98	13 272 081,61	83%	-23%	43 224,90
Dépenses réelles d'investissement de l'exercice	17 730 132,18	17 283 678	141 011,98	17 436 689,98	14 346 859,58	82%	-19%	43 224,90
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 236 822,37	0	0,00	3 636 072,06	3 636 072,06	100%	-14%	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	1 295 449,07	1 120 000	0,00	1 207 488	1 207 166,61	100%	-7%	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	59 291,59	100 000	0,00	100 000	0,00	0%	-100%	0,00
Total Dépenses d'investissement	23 321 695,21	18 503 678	141 011,98	22 380 250,04	19 190 098,25	86%	-18%	43 224,90

1. Les recettes totales d'investissement : 15 020 739,85 €

Les recettes réelles d'investissement : 9 098 000,70 € - Taux de réalisation : 82 %

Ces recettes réelles d'investissement comprennent :

- L'emprunt : compte tenu du niveau de réalisation des dépenses d'investissement (82 %), l'ensemble de l'emprunt prévu au budget 2023 a été appelé, soit 7 397 000 €.
- Participation de la CCDSV (41 308,70 €) au titre du schéma directeur de Jassans (et du déversement d'une partie de ses eaux usées vers le réseau d'assainissement de la CAVBS)
- Des subventions d'investissement : 1 659 692 € - Taux de réalisation : 100 % comprenant notamment :
 - o Les subventions de l'Agence de l'Eau : 1 059 692 €, avec notamment :
 - Les acomptes de subventions pour les STEP de Lacenas, Blacé et de la construction du bassin Braun, portant le total versé à 75 % de la subvention, les soldes étant attendues à l'achèvement des opérations (2024)
 - Les acomptes ou soldes sur la réalisation des travaux issus des schémas directeurs d'assainissement (315 485 €)
 - Diverses subventions au titre de la réalisation des travaux sur réseau ou de la mise en conformité de la STEP de St Etienne-les-Oullières (solde)
 - o 600 000 €, subvention du budget principal pour participation aux travaux conséquents sur ce secteur, niveau stable par rapport à 2022.

Opération		CA 2022	BP 2023	RAR 2022	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation
	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	600 000,00	600 000		600 000,00	600 000,00	100%
2220001	REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	1 804 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2220002	STEP BLACE	290 988,40	365 584,00	0,00	365 584,00	145 393,00	40%
2919001	MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	263 569,00	393 003,00	0,00	393 003,00	131 784,00	34%
22210001	BASSIN D ORAGE BRAUN	820 140,00	820 141,00	0,00	820 141,00	410 070,00	50%
2917003	ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	157 500,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00	
2216001	AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0%
2214001	AS AUTOSURVEILLANCE		25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0%
	TRAVAUX RESEAUX	142 466,38	1 310 000,00	71 255,25	1 381 255,25	315 485,00	23%
1408	SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00	
	Total subventions reçues	4 078 938,78	3 513 728,00	131 255,25	3 644 983,25	1 659 692,00	46%

2. Les dépenses totales d'investissement : 19 190 098,25 € (+ 43 224,90 € de restes à réaliser)

Les dépenses réelles d'investissement : 14 346 859,58 € (+ 43 224,90 € de restes à réaliser) - Taux de réalisation : 82 % (hors RAR)

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- le remboursement du capital de la dette : 1 074 777,97 €
- les dépenses d'équipement : 13 272 081,61 € (+ 43 224,90 € de restes à réaliser) :
 - Les opérations de mise en conformité des STEP de Blacé, Lacenas ainsi que le bassin Braun sont quasi achevées fin 2023 ;
 - Les dépenses de requalification de la STEP de Villefranche, opération qui a fait l'objet d'une autorisation de programme pour un total de 42 000 000 d'€, sont réalisées à hauteur 83 % (34 918 866,44 €) fin 2023.
Pour mémoire, cette opération bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 4,66 millions d'euros (dont 78,48 % ont été perçus) ;
 - La maîtrise d'œuvre et les études pour la construction du bassin Morgon est engagée, le marché de travaux a été attribué en 2024 ;
 - Les travaux sur réseaux sont réalisés à hauteur de 2 925 670,75 €, soit 19,3 % par rapport à 2022 ;
 - A noter enfin que l'achat d'un hydrocureur et d'un fourgon utilitaire prévu au budget 2023 a fait l'objet d'un marché attribué en 2024, et seront livrés en 2024 et 2025.

Opérations	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation	Restes a réaliser 2023	
2220001	REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	3 466 456,99	8 000 000	0,00	8 000 000,00	7 559 385,39	94%	
2919001	MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	914 517,92	325 219	0,00	325 219,00	267 182,48	82%	43 224,90
2220002	STEP BLACE	1 089 594,96	575 330	0,00	575 330,00	499 080,81	87%	
22210001	BASSIN D ORAGE BRAUN	3 138 225,05	1 945 404	0,00	1 945 404,00	1 779 274,65	91%	
2222001	BASSIN ORAGE MORGON - QUARANTAINE	82 264,30	100 000	78 053,50	178 053,50	90 737,90	51%	
2222002	TRAVAUX RESEAUX	2 451 249,27	4 343 000	0,00	4 343 000,00	2 925 670,75	67%	
2214001	AUTOSURVEILLANCE	28 706,75	60 000	51 031,88	111 031,88	52 271,41	47%	
22210002	SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT (ETUDES)	720,00	160 000	0,00	160 000,00	72 855,20	46%	
2917001	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	15 352,90	15 600	0,00	15 600,00	13 295,02	85%	
2917002	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	0,00	6 655	0,00	6 655,00	0,00	0%	
2216003	ACQUISITION DE MATERIEL	10 672,00	310 000	0,00	310 000,00	0,00	0%	
1408	SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0,00	2 970	8 633,60	23 601,60	12 327,00	52%	
2217003	MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	2 000	3 295,00	5 295,00	0,00	0%	
Total Opérations	17 197 760,15	15 987 189,98	141 011,98	15 999 189,98	13 272 081,61	83%	43 224,90	

Les opérations d'ordre : 1 207 166,61 €

Les dépenses d'ordre d'investissement comprennent les amortissements de subventions d'investissement reçues qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre de fonctionnement.

Le déficit d'investissement 2022 reporté s'élève à 3 636 072,06 €.

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Le résultat 2023 est positif et s'élève à 1 217 546,43 €.

La capacité de désendettement est de 10,3 ans fin 2023, en progression sous l'effet de la hausse de l'encours de la dette et de la baisse de l'épargne.

	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette en fin d'année	19 776 195	26 098 416
Epargne brute	3 935 921	2 536 230
Capacité de désendettement	5,02	10,29

(Nb : Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne)

Monsieur Pascal RONZIERE ne prend pas part au vote et se retire avant le vote.

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'arrêter le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Gilles DUTHEL

Vice-Président



